

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.6.2005.TREATIES-1 (Notification Dépositaire)

ACCORD EUROPÉEN SUR LES GRANDES LIGNES DE TRANSPORT
INTERNATIONAL COMBINÉ ET LES INSTALLATIONS CONNEXES (AGTC)
GENÈVE, 1 FÉVRIER 1991

ACCEPTATION DES AMENDEMENTS AUX ANNEXES I ET II¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire et se référant à la notification dépositaire C.N.724.2004.TREATIES-1 du 6 juillet 2004 concernant les amendements proposés par la Fédération de Russie aux annexes I et II de l'Accord susmentionné, communique :

Au 6 janvier 2005, c'est-à-dire à l'expiration d'un délai de six mois à compter de la date de la notification dépositaire susmentionnée, aucune objection à la proposition d'amendements n'avait été notifiée. En conséquence, les amendements proposés ont été réputés acceptés en vertu du paragraphe 4 de l'article 15 de l'Accord. Conformément au paragraphe 5 de l'article 15 de l'Accord, les amendements entreront en vigueur pour toutes les Parties contractantes à l'expiration d'un délai de trois mois à partir de la date de la présente notification, soit le 7 avril 2005.

Le 7 janvier 2005

¹ Voir notification dépositaire C.N.724.2004.TREATIES-1 du 6 juillet 2004 (Proposition d'amendements aux annexes I et II)

